[Votre nom et prénom]

 [Votre adresse complète]

[Code postal et ville]

[Email et téléphone]

Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF de votre région, ex. : DRAAF Nouvelle-Aquitaine]

[Adresse complète de la DRAAF]

[Code postal et ville]

[Date : 16 septembre 2025]

**Objet : Demande d'accès aux registres d'utilisation des pesticides agricoles pour la commune de [nom de la commune] pour les années [années souhaitées, ex. : 2023 à 2025], en application de l'article L. 124-1 du code de l'environnement**

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous adresser la présente en tant que riverain de la commune de [nom de la commune], résidant à [votre adresse précise ou quartier concerné], et exposé potentiellement aux impacts des activités agricoles environnantes. Conscient des enjeux environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation des pesticides, je souhaite exercer mon droit d'accès à l’information tel que prévu par la directive européenne 2003/4/CE et par les articles L. 124-1 et suivants du code de l'environnement.

À cet effet, je sollicite la communication des registres d'utilisation des pesticides agricoles tenus par les exploitants agricoles situés sur le territoire de la commune de [nom de la commune], pour les années [précisez les années, ex. : 2023, 2024 et 2025]. Ces registres doivent inclure, conformément aux obligations légales, les informations suivantes relatives aux produits phytopharmaceutiques utilisés :

* Les noms des produits et substances actives ;
* Les doses appliquées ;
* Les dates et moments d'application ;
* Les cultures ou surfaces concernées.

Cette demande s'appuie sur le règlement (CE) n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, qui impose la tenue de ces registres, ainsi que sur la décision rendue par le Tribunal administratif de Bordeaux le 1er juillet 2025, qui a annulé le refus de communication de tels documents à l'association Générations Futures pour la commune de La Sauve (Gironde). Dans cette décision, le tribunal a rappelé que ces registres constituent des documents communicables et que leur refus viole les obligations de transparence imposées par le droit européen et national.

L'accès à ces informations est essentiel pour évaluer les risques pour la santé publique, la biodiversité et les écosystèmes locaux, et pour permettre aux riverains comme moi de mieux comprendre les expositions potentielles aux pesticides dans notre environnement immédiat.

Je vous prie de bien vouloir me transmettre ces documents dans les plus brefs délais.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Votre nom et prénom] [Signature manuscrite si envoi postal]